

AU PRÉSENT



Une générosité qui porte fruit

Bulletin d'information de

L'ŒUVRE
LÉGER



Pour la dignité humaine
au Québec et dans le monde

RICHARD VEENSTRA

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ŒUVRE LÉGER



EN SEPTEMBRE, L'ŒUVRE LÉGER A EU LE PLAISIR D'ACCUEILLIR SON NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL, RICHARD VEENSTRA.

Richard arrive avec une expérience d'éducateur et de gestionnaire dans différents domaines de la coopération internationale. Il connaît bien le travail de L'ŒUVRE LÉGER puisqu'il a collaboré à différents projets au Mali, au Burkina Faso et au Pérou.

Il est né à Oshawa, en Ontario, en 1964. Après des études universitaires en mathématiques, il a décidé en 1985 de prendre du temps pour voyager, d'abord au Québec puis en Afrique de l'Ouest. C'est ainsi qu'il a appris le français et résolu d'orienter ses études vers le domaine social et le développement international. « Je voyais très bien en voyageant, au gré des rencontres, que ma motivation à travailler venait des relations humaines. Même si j'aime aussi lire et réfléchir seul, j'apprends beaucoup du contact avec les autres. Et au bout du compte, c'est ce qui me stimule plus que tout. »

En 1993, après une maîtrise en anthropologie obtenue à l'Université de Montréal, il a remporté une bourse pour entreprendre à Paris des études de troisième cycle sur la sécurité alimentaire au Burkina Faso. Sa conjointe et leur jeune fils à ses côtés, il obtient son diplôme d'études approfondies dans la capitale française en 1994 et continue son chemin vers le Bénin, où il sera coordonnateur d'un projet de sécurité alimentaire pour le compte d'Oxfam-Québec jusqu'en 1996.

Richard a depuis travaillé pour différentes organisations québécoises de coopération internationale, dans des domaines aussi variés que les droits de la personne et des femmes, la sécurité alimentaire, l'aide humanitaire, le développement économique communautaire et l'éducation des adultes. Pendant 10 ans, il a été chargé de cours et conseiller à l'Université de Montréal, au certificat en coopération internationale.

Au fil de ces riches expériences, il a été amené à placer la solidarité au centre de son action : « Le vrai sens de la solidarité, selon moi, ce n'est pas seulement aider les autres. C'est aussi sentir que nous sommes tous et toutes ensemble dans nos sociétés et sur cette planète, savoir que les vraies solutions durables sont celles qui fonctionnent pour tout le monde et choisir d'aborder la vie avec cette prémisse. »

« Quand l'occasion de joindre l'équipe de L'ŒUVRE LÉGER s'est présentée, je n'ai pas hésité. Promouvoir la dignité humaine au Québec et dans le monde, c'est ma plus grande motivation. »

Richard Veenstra

SEMER L'IDÉE DU PARTAGE



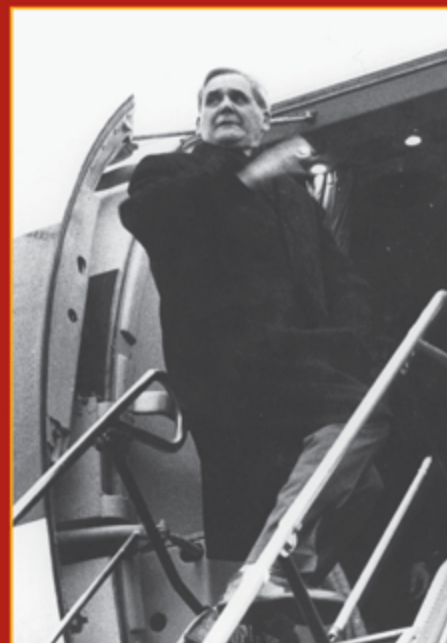
En page couverture, une belle récolte de choux. Jean-Philippe, Marie-Luce, Danielle et Andréanne, tous de l'équipe de L'ŒUVRE LÉGER, sont venus prêter main-forte à notre partenaire Regroupement Partage dans le contexte de son programme d'économie sociale et d'agriculture urbaine Cultiver l'espoir. L'ŒUVRE LÉGER soutient des organismes s'adressant à des personnes vulnérables, qui sont en situation d'insécurité alimentaire. Ces initiatives contribuent au développement de saines habitudes alimentaires et à l'accès à des produits frais. Ici, les légumes sont même biologiques!

Dans ce bulletin, je vous invite à évaluer ce que vous avez semé et récolté durant votre vie active, à penser à ce que vous désirez transmettre aux gens que vous aimez et à redonner aux causes qui vous tiennent à cœur. Je souhaite faire germer cette idée qu'une planification judicieuse de dons, en plus d'être avantageuse sur le plan fiscal, est un puissant témoignage des valeurs profondes qui vous animent et du bien que vous semez autour de vous et dans la communauté.

Imaginez tout le bien-être qu'on éprouve à faire un don qui aura des retombées aujourd'hui et pour les générations futures!

Louise Dyotte

1967 : UNE ANNÉE MARQUANTE



« Nos œuvres (ici et ailleurs) ont pour but d'offrir la première pelletée d'espoir à des populations qui, étape par étape, se construiront ensuite un avenir. »

Paul-Émile Léger

En 2017, nous célébrons le 50^e anniversaire d'Expo 67, un événement qui allait changer à tout jamais le visage du Québec. Mais 1967 est aussi l'année d'un geste sans précédent dans l'histoire de l'Église. Vous en souvenez-vous? Cette année-là, le Cardinal Léger a renoncé à son titre d'archevêque pour devenir simple prêtre missionnaire en Afrique. Du jamais vu!

En novembre, en conférence de presse, il avait expliqué qu'il avait été missionnaire en Europe près de Paris de 1929 à 1933, après son ordination comme prêtre de Saint-Sulpice, puis tour à tour au Japon (1933-1939), à Valleyfield (1939-1947), à Rome (1947-1950) et finalement à Montréal (1950-1967). « J'ai toujours été envoyé et je continue », avait dit Son Éminence.

Il quittera Montréal pour l'Afrique le 11 décembre 1967. Ce continent l'appelait depuis longtemps. En décembre 1963, quand il s'était rendu dans les léproseries, il avait été touché par la misère et le manque de ressources disponibles pour les malades. La collecte de fonds qui avait suivi, appelée Fame Pereo (« Je meurs de faim »), marquerait le début de sa mission auprès des plus démunis. En 1969, il s'attaque à

la poliomyélite et fonde sa troisième œuvre, Le Cardinal Léger et ses œuvres, qui allait donner naissance en 1972 au Centre national de rééducation de Yaoundé, au Cameroun. De 1967 à 1979, il s'est consacré à implanter des cliniques, des hôpitaux, des écoles et des orphelinats dans plusieurs pays d'Afrique.

En 1979, âgé de 75 ans, le Cardinal Léger rentre à Montréal après un long séjour en Afrique. Son état de santé inquiète ses médecins, qui lui suggèrent de prendre une retraite bien méritée. Bien sûr, il ne tient pas compte de leur avis. Il lui reste encore à assurer la pérennité de ses œuvres.

Aujourd'hui, son travail se poursuit à travers le Québec et dans 11 pays sur trois continents. Les 32 millions de personnes aidées depuis sa première œuvre en 1948 n'auraient pu l'être sans le dévouement de précieux bénévoles et le soutien renouvelé de fidèles donatrices et donateurs.

À vous qui perpétuez la mission du Cardinal, un énorme merci.

« Les gens de 50 ans et plus connaissent le Cardinal Léger et parlent encore de lui. Ils font encore le lien avec lui. Ça, c'est au Québec. Maintenant, dans un pays comme le Cameroun, il est encore plus vivant qu'ici. Il m'est arrivé, ici et là-bas, de rencontrer des Camerounais qui me parlent du Cardinal et qui me disent : "Je suis allé à l'école grâce à lui" ou "Tel membre de ma famille a été soigné grâce à lui". »

Charles Mugiraneza, gestionnaire des programmes en Afrique, L'ŒUVRE LÉGER

PROFITEZ DE NOS TAUX DE RENTE VIAGÈRE DE BIENFAISANCE HAUTEMENT COMPÉTITIFS!

ON SE DEMANDE SOUVENT COMMENT FAIRE UN BON INVESTISSEMENT. LA RENTE VIAGÈRE DE L'ŒUVRE LÉGER VOUS OFFRE LA PAIX D'ESPRIT. BÉNÉFICIEZ DE REVENUS SÉCURITAIRES AVEC DES TAUX VRAIMENT AVANTAGEUX. LA RENTE VIAGÈRE DE L'ŒUVRE LÉGER VOUS PROCURE UN REVENU ÉLEVÉ TRÈS PEU IMPOSÉ, SINON EXEMPT D'IMPÔT, QUI NE VARIERA PAS VOTRE VIE DURANT. VOUS PROFITEZ D'UN AUTRE AVANTAGE IMPORTANT : UN REÇU AUX FINS FISCALES D'AU MOINS 20 % VOUS EST REMIS L'ANNÉE DU DON.

PLANIFIEZ VOTRE AVENIR ET RÉJOUISSÉZ-VOUS AVEC CET INVESTISSEMENT QUI RAPPORTE, POUR VOUS ET POUR DES MILLIERS DE PERSONNES.

NOS RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Q1. Pourquoi les taux de rente viagère offerts sont-ils plus élevés pour les hommes que pour les femmes?

R1. Le taux de rente viagère est fixé selon l'espérance de vie de la personne. Selon Statistique Canada, les femmes vivent plus longtemps que les hommes. En conséquence, le taux de rente viagère offert pour un homme sera plus élevé que le taux de rente viagère offert pour une femme du même âge.

Q2. Le taux de rente sera-t-il modifié au cours des prochaines années si je contracte une rente viagère de bienfaisance avec L'ŒUVRE LÉGER?

R2. Les taux de rente varient selon les conditions du marché. Or, le jour où vous contractez une rente viagère de bienfaisance avec L'ŒUVRE LÉGER, le taux de rente émis est fixé pour le restant de vos jours et ne sera par la suite jamais modifié.

Q3. Pourquoi est-ce que je ne reçois pas un reçu à des fins fiscales pour la totalité du capital cédé lorsque je contracte une rente viagère de bienfaisance?

R3. Lorsque vous contractez une rente viagère de bienfaisance, vous cédez un capital important à L'ŒUVRE LÉGER, mais en retour, vous encaissez des revenus stables à vie. Revenu Canada et Revenu Québec ne considèrent pas ce type de don comme un don à 100 %. Le reçu à des fins fiscales est alors calculé en fonction du capital cédé et du coût d'une rente similaire sur le marché. Il est d'au moins 20 % du capital cédé.

Q4. Pourquoi la rente viagère est-elle exempte d'impôt à partir de 76 ans?

R4. La partie imposable des versements de la rente viagère est calculée selon votre espérance de vie. Comme les taux de rente viagère ont légèrement baissé depuis quelque temps, les donateurs peuvent encaisser une rente viagère non imposable à un âge moins élevé qu'avant, soit à partir de 76 ans.

Q5. Est-ce que je dois inscrire les revenus de rente dans ma déclaration de revenus chaque année?

R5. Vous devez inscrire dans votre déclaration de revenus chaque année uniquement la partie imposable de la rente et non le plein montant encaissé. Vous recevrez de L'ŒUVRE LÉGER un feuillet T4A pour votre impôt fédéral et un relevé 2 pour votre impôt provincial. Si votre rente est non imposable, vous ne recevrez pas de feuillets d'impôt et vous n'aurez rien à déclarer.

Q6. Comment la rente viagère de bienfaisance de L'ŒUVRE LÉGER peut-elle m'assurer une stabilité financière?

R6. Vous transformez votre capital en revenus stables à vie. Peu importe si les conditions des marchés fluctuent, ces revenus de rente ne seront pas modifiés pour le restant de vos jours. Votre portefeuille ne sera jamais vide. C'est une belle façon de profiter de la vie tout en contribuant aux efforts solidaires pour bâtir un monde meilleur.



CONCRÉTISER VOS PROJETS PHILANTHROPIQUES

Quel que soit votre projet philanthropique, notre conseillère **Louise Dyotte** saura vous guider de manière attentive et en toute confidentialité.

À l'écoute de vos projets
514 495-2424 poste 138

Me contacter par courriel :
louise.dyotte@leger.org

DES RENTES EN TOUTE SÉCURITÉ

Depuis 2008, les dirigeants de L'ŒUVRE LÉGER font appel à mes services pour que j'analyse la capacité financière de l'organisme à verser des revenus de rente à vie aux généreuses personnes qui ont contracté des rentes viagères de bienfaisance.

Chez AonHewitt, des actuaires utilisent des techniques mathématiques, économiques et statistiques pour estimer les sommes d'argent qu'il faut garder dans les coffres en vue de couvrir les engagements de paiement. Cette provision, dite actuarielle, doit tenir compte des versements futurs ou anticipés de rentes, des dépenses liées à ces paiements et de marges de prudence appelées marges pour écarts défavorables. Le risque principal dans l'évaluation des rentes est lié à l'estimation de l'espérance de vie des créditeurs. C'est pourquoi, par mesure de prudence, l'espérance de vie actuarielle est allongée et une marge prévoit que les créditeurs pourraient vivre plus longtemps qu'escompté.

Il est à noter qu'en 2011, un portefeuille séparé de titres obligataires a été créé selon la méthode d'investissement guidé par le passif. Cette méthode vise à ce que les revenus d'intérêts et les échéances des placements concordent avec les prévisions actuarielles de décaissement des rentes et les frais qui y sont liés. De plus, par prudence, nous prenons en compte les résultats défavorables de plusieurs projections financières.

Selon les résultats de l'étude actuarielle de 2016, je suis d'opinion que la provision actuarielle déterminée à cette date est appropriée et conforme aux normes actuarielles applicables. Les évaluations actuarielles sont effectuées régulièrement; la prochaine aura lieu le 31 décembre 2018.

Richard Bisson, FICA, FSA, CFA,
Actuaire-conseil



NOS TAUX DE RENTE EN VIGUEUR

Nos taux de rente varient selon les conditions du marché (octobre 2017).

FEMME	ÂGE	HOMME
4,55 %	66 ans	5,00 %
5,15 %	70 ans	5,50 %
5,75 %	75 ans	6,40 %
6,15 %	77 ans	7,10 %
6,50 %	80 ans	7,90 %
7,25 %	84 ans	8,00 %

DON DE VALEURS MOBILIÈRES : UNE FAÇON SIMPLE DE DONNER

VOUS POUVEZ FACILEMENT UTILISER DES TITRES COTÉS EN BOURSE POUR SIMPLIFIER VOS DONN DE BIENFAISANCE ET ÉVITER L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL.



DONNER DES TITRES COTÉS EN BOURSE:

UNE FORMULE GAGNANTE POUR ÉLIMINER L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL

C'EST PLUS FACILE QUE VOUS LE CROYEZ

Un don de valeurs mobilières est l'une des façons les plus simples et efficaces de donner. C'est aussi une façon intelligente d'éviter de déclencher un gain en capital sur les valeurs mobilières et les titres cotés en bourse dont la valeur s'est appréciée.

LES AVANTAGES

AUCUNE IMPOSITION

Quand vous vendez des actions qui se sont appréciées, vous déclenchez un gain en capital imposable à 50 %. Mais si, au lieu de les vendre, vous les donnez à un organisme de bienfaisance, le gain est éliminé.

SIMPLICITÉ

Votre courtier transfère au moment choisi les titres cotés en bourse au compte de L'ŒUVRE LÉGER.

REÇU AUX FINS FISCALES

Vous recevez un reçu pour fins fiscales correspondant à 100 % de la valeur marchande des actions au moment du transfert.

À CHACUN SA GOUTTE D'EAU



DON TESTAMENTAIRE TÉMOIGNAGE DE DONATEUR

DONATEUR DE LONGUE DATE ET AMI DE L'ŒUVRE LÉGER, ANDRÉ VALLERAND NOUS A PARLÉ DE SA VISION DU PARTAGE ET DE LA RÉFLEXION QUI L'A MENÉ À PRÉVOIR UN DON TESTAMENTAIRE À L'ŒUVRE LÉGER. VOICI SON TÉMOIGNAGE.

Monsieur Vallerand est l'incarnation de ce que représente le colibri de la légende amérindienne. Comme le colibri qui tente sans relâche d'éteindre un feu de forêt une goutte d'eau à la fois, il mentionne : « Nous avons tous un rôle à jouer et je tiens à jouer le mien faire ma part. Je sais que ma contribution entraîne des changements durables dans la vie de bien des gens. Et c'est ce qui est le plus gratifiant. La question qu'il faut se poser est : et si nous faisons tous de même? »

MES VALEURS, MON CHEMINEMENT

« J'ai grandi auprès d'une mère très généreuse qui croyait à la portée d'une bonne éducation. Ses choix m'ont en quelque sorte préparé à un changement qui est à la base de ma réflexion. Ce changement s'est produit après un cheminement spirituel qui m'a permis d'être plus conscient, de penser différemment et de me rapprocher des autres. Je me questionnais sur la chance que j'avais d'être choyé par la vie : pourquoi moi? »

Par bonheur, nos trois enfants à ma femme et moi sont tous bien établis et n'ont pas autant besoin de l'aide financière de leurs parents que ma génération. En contrepartie, les besoins des plus vulnérables sont toujours présents et importants. Je crois que nous devrions tous adopter une attitude différente par rapport au partage, et cela explique notre choix de faire un don testamentaire. Ce don du partage est en quelque sorte notre quatrième enfant. »

MON CHOIX, L'ŒUVRE LÉGER

« Je suis avec L'ŒUVRE LÉGER depuis 25 ans : j'ai commencé comme donateur mensuel, j'ai poursuivi en contractant des rentes viagères de bienfaisance, puis j'ai choisi cette fondation pour mon legs testamentaire. J'ai choisi L'ŒUVRE LÉGER parce que les frais administratifs annuels sont raisonnables, mais aussi, et surtout, parce que des gens de tous les horizons, de toutes les religions, comme M. Victor Goldbloom avant son décès, s'y investissent et y croient. Et des résultats, il y en a. Un des grands moments pour ma femme et moi est de découvrir le nombre de personnes aidées à la fin de chaque année. C'est tellement gratifiant. »



Vous aimeriez en savoir plus sur la planification successorale? La nouvelle édition du guide pratique *Succession*, produite par Protégez-vous en collaboration avec Éducaloi et la Chambre des notaires, couvre les aspects essentiels de la question (testament, arrangements funéraires préalables, assurances, etc.). Vous y trouverez des outils pratiques et de nombreuses ressources complémentaires utiles.

L'ŒUVRE LÉGER sera heureuse de vous en faire parvenir gratuitement un exemplaire. Pour l'obtenir, il vous suffit de communiquer avec Louise Dyotte, conseillère aux dons majeurs et planifiés, au 1 877 288-7383, poste 138.

L'ÉQUIPE DE L'ŒUVRE LÉGER CUMULE PRÈS DE 110 ANS D'EXPÉRIENCE EN DONNÉS MAJEURS ET PLANIFIÉS :



L'ÉQUIPE AU DÉVELOPPEMENT PHILANTHROPIQUE

Gérard Briand, MBA, est directeur du développement philanthropique depuis mars 2017. Il cumule plus de 24 ans d'expérience relative à la collecte de fonds, dont 10 ans en enseignement collégial et universitaire de la gestion philanthropique.

Sophie Blouin, adjointe administrative appuie **Louise Dyotte**, conseillère principale aux dons majeurs et planifiés, avec plus de 25 ans d'expérience en philanthropie, qui se consacre depuis 10 ans aux relations avec les donateurs et à la promotion des dons planifiés.

Gary Béliveau, CPA, CA, est directeur des opérations et des finances depuis 10 ans. Sa renommée s'appuie sur 25 ans d'expérience en vérification et en comptabilité.



L'ÉQUIPE AU RÈGLEMENT DES SUCCESSIONS

Marie-Paule St-Jacques, adjointe administrative, épaulée **Judith Pinsonneault**, avocate et conseillère juridique possédant 35 ans d'expérience, dont plus de 20 ans en successions et en dons testamentaires.

N'hésitez pas à recourir en tout temps aux compétences de cette équipe de confiance

514 495-2409 | 1 877 288-7383 | leger.org | info@leger.org

PORTRAIT – GÉRARD BRIAND DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT PHILANTHROPIQUE

Mon intérêt pour la mission de L'ŒUVRE LÉGER ne date pas d'hier. Déjà, il y a bientôt 40 ans, quand j'ai cofondé le Centre de solidarité internationale du Saguenay-Lac-Saint-Jean, un organisme qui existe toujours, j'ai été amené à travailler avec Le Cardinal Léger et ses œuvres, son nom d'alors.

Aujourd'hui, je suis fier de diriger le développement philanthropique de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger, une organisation solide grâce à de fidèles donateurs. Leur générosité s'exprime entre autres au moyen de dons planifiés par clause

testamentaire ou de dons par rente de bienfaisance, une marque distinctive de l'organisme. Avec son indéniable notoriété publique et son immense crédibilité, L'ŒUVRE LÉGER est parmi les organisations caritatives du pays les mieux placées pour répondre à des défis contemporains tous interreliés, au Québec comme ailleurs dans le monde. Ces défis concernent la sécurité alimentaire des enfants (et de leurs parents), les jeunes de la rue à la recherche d'un nouveau départ ou de nombreux aînés souffrant d'isolement.

L'ŒUVRE
LÉGER

Pour la dignité humaine
au Québec et dans le monde

130, avenue de l'Épée,
Montréal (Québec) H2V 3T2
T. 514 495-2409 • 1 877 288-7383

leger.org

